



COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°44/2022

Date de la convocation : 14/09/2022
Date d'affichage : 14/09/2022
Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 15
Nb Conseillers présents : 8
Nb Conseillers représentés : 1
Quorum : 8

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un septembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien

REPRESENTES : M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Base d'adresse locale - Validation du tableau de recensement des voies

Monsieur le Maire expose au Conseil

La création des voies et des adresses de référence est du ressort des communes. Cette démarche a pour but la normalisation des adresses nationales, particulièrement approximative dans les petites communes.

Une base d'adresse locale, qui regroupe toutes les adresses de la commune, doit être créée et publiée et éditée dans la Base Adresse Nationale. Un recensement de la toponymie des lieux-dits et quartiers du village a été effectué et un fichier contenant toutes les adresses géolocalisées a été créé, avec noms des voies et numéros.

Ce document vise à garantir une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Les systèmes d'information nationaux ainsi que les services de secours sont connectés à la Base Adresse Nationale.

Les entreprises chargées du déploiement de la fibre optique utilisent également cet outil pour localiser de façon précise les demandes de branchement. La BAL constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la loi (Loi pour une République Numérique).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où il l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 9	Contre :	Abstentions :
----------	----------	---------------

APPROUVE le tableau de recensement des voies de la commune annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220921-DE_44-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 22/09/2022

Le Maire
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI



Tableau de recensement des voies de la commune
Annexe à la délibération n°44/2022 du 21 Septembre 2022

Voies répertoriées : 68

A Costa di e Curtaline
A Costa di u Supranu
A Falata di a Funtanichja
A Falata di u Fundale
A Falata di u Rapaghju
A Padulaccia
A Stuccaccia
Bocca à u Fornu
Carrughju Acchille Murati
Carrughju Mozzu
Chjassu di a Funtanona
Chjassu di Compatile
Chjassu di e Petre Ritte
Chjassu di e Vergherete
Chjassu di San Roccu
Chjassu di u Favale
Chjassu di u Peru
Chjassu di u Vignacciu
Corsu di l'Incruciata
Corsu di u Cunventu
Corsu Presidente Raul Leoni
Corsu di a Libertà
E Panche
E Pumuntiche
E Scalinate
E Strette Suprane
L'Accurtatoghju
Milelli
Passagiu di a Merla
Passagiu Ghjiseppu Fieschi
Piazza à a Penna
Piazza à u Salicetu
Piazza Cullettula Suprana
Piazza Cullettula Suttana
Piazza di a Casa Cumuna
Piazza di a Funtanona
Piazza Muragliò
Piazza Pasquale Paoli
Piazzetta di i Terrazzoli
Pulacara
Quartieru di a Nunziata
Quartieru di u Mucale

Lieux-dits : 4

Cappella San Roccu
Ghjjesgia San Michele
Piazza à u Furnichjulu
Scalinata di u Peru